

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

paraissant tous les trois mois

FONDÉ EN 1874

CONTINUÉ DE 1923 à 1948

par

EDOUARD CLUNET

par

ANDRÉ PRUDHOMME

Rédacteur en Chef :

BERTHOLD GOLDMAN

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Dijon
Chargé de Cours à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris

Publié avec le concours du

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Sous le haut patronage de

M. ANCEL, Conseiller à la Cour de Cassation.
S. BASTID, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
R. DROULLAT, Président du Tribunal de grande instance de la Seine.
J. HAMEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Droit de Paris.
G. HOLLEAUX, Conseiller à la Cour de Cassation.
P. LEPAULLE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
P. LOUIS-LUCAS, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon, Doyen honoraire.
M. MARTIN, Maître des Requêtes au Conseil d'État.
J. MAURY, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Toulouse.
J. MIHUBA, Président honoraire à la Cour de Cassation.
M. PICARD, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.
R. PINTO, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
P. ROUBIER, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lyon, Correspondant de l'Institut.
G. SCELLE, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.

Secrétaire de la Rédaction

Paule CHARDENON

Docteur en Droit

Avocat à la Cour d'Appel de Paris

ÉDITIONS TECHNIQUES S. A.

Distributeur général

131, Boulevard St-Germain

PARIS (VI^e)

1961

SOMMAIRE

1961 (88^e année). — 1^{re} livraison. — Janvier, Février, Mars.

Doctrines

La restitution de l'or monétaire (Un problème de l'interprétation des traités), par Manfred LACHS	4
Du réalisme dans les conventions d'établissement, par Alice PIOT	38
La République tunisienne et les traités antérieurs à l'indépendance, par Paul LOUIS-LUCAS	86

Jurisprudence

Bulletin de jurisprudence française, par G. LYON-CAEN, A. PONSARD, A. FRANÇON et J.-D. BREDIN	120
Arbitrage, sentence arbitrale étrangère, décision d' <i>exequatur</i> en son pays, <i>exequatur</i> de la sentence en France (142). — C.E.C.A. (Traité instituant la) (V. Traités). — Contrat de travail, rupture, concentration d'entreprises, nullité aux termes d'un traité, effets sur le congédiement (120). — Convention de Paris de 1883 (V. Propriété industrielle). — Etrangers (Condition des), Association étrangère, constitution de partie civile en France, recevabilité (134). — <i>Exequatur</i> (V. Arbitrage). — Filiation naturelle, recherche de paternité, recevabilité de l'action, délais (126). — Ordre public, recherche de paternité, délai de la loi étrangère, contrariété à l'ordre public (non) (126). — Propriété industrielle, indications de provenance, Convention de Paris de 1883 (134). — Sentence arbitrale étrangère (V. Arbitrage). — Traités internationaux, Traité instituant la C.E.C.A., concentration d'entreprises, nullité prétendue, effets entre employeurs et salariés (120).	
Chronique de jurisprudence française, par J. B. SIALELLI	150
Aliments, époux israélites tunisiens, bigamie, créance alimentaire de la deuxième épouse, reconnaissance en France, naturalisation française du mari, effets (156). — Arbitrage, loi applicable, charte-partie, saisine des arbitres et rôle du tiers arbitre selon l' <i>Arbitration Act</i> 1950 (168); sentence arbitrale étrangère, <i>exequatur</i> , homologation à l'étranger, compétence (168). — Conflits de juridictions, Convention franco-suisse du 15 juin 1869, Acte additionnel du 4 octobre 1935, dommages, véhicules routiers, luge (164); litiges entre étrangers, instance à l'étranger, litispendance (non) (160). — Convention franco-italienne du 23 août 1951 (V. Etrangers (Condition des)). — Convention franco-suisse du 15 juin 1869 (V. Conflits de juridictions). — Coopération judiciaire internationale, transmission des actes, partie habitant à l'étranger, signification au parquet, retard ou défaut de transmission, effets (164). — Etrangers (Condition des), association étrangère, défaut d'autorisation, capacité (154); baux à ferme, Italiens, statut du fermage, Convention franco-italienne du 23 août 1951, application dans le temps (152). — <i>Exequatur</i> (V. Arbitrage); (V. Jugements étrangers). — Jugements étrangers, état des personnes, demande tendant à mettre en échec une décision étrangère, irrecevabilité (160); <i>exequatur</i> , contrôle de la procédure suivie à l'étranger, loi étrangère applicable, validité de l'assignation et délais de comparution (166). — Nationalité (V. Traités). — Régime matrimonial, absence de contrat, époux étrangers, loi d'autonomie (158). — Traités internationaux, interprétation, nationalité, délimitation territoriale, compétence judiciaire (150).	
Chronique de jurisprudence libanaise, par Pierre GANNAGÉ	174
Aliments, obligation entre époux, pension, loi applicable (184). — Arbitrage, sentence arbitrale étrangère, <i>exequatur</i> , régime des jugements étran-	

gers, taux d'intérêt alloué par la sentence, modification (non) (192). — Conflits de juridictions, compétence internationale, règles de la compétence interne, successions, désignation par les parties du tribunal compétent (186). — *Exequatur* (V. Arbitrage); (V. Jugements étrangers). — Fraude à la loi (V. Mariage). — Jugements étrangers, *exequatur*, jugement non motivé, ordre public (188). — Mariage, changement de communauté des deux époux, fraude à la loi, autorité compétente (174); effets, conflit mobile, changement de nationalité d'un époux, loi applicable (174). — Ordre public (V. Jugements étrangers). — Sentence arbitrale étrangère (V. Arbitrage). — Successions (V. Conflits de juridictions).

Chronique de jurisprudence suisse, par Pierre LALIVE 198

Adoption, loi applicable, permission de l'autorité compétente, adoption non conforme au droit étranger applicable, demande de révocation de la permission, rejet (216). — Aliments, filiation naturelle, défendeur étranger habitant l'étranger, loi applicable (218). — Arrangement sur les privilèges et immunités de l'O.N.U. du 19 avril 1946 (V. Traités). — Assurances, contrat d' —, loi applicable (228). — Caution *judicatum solvi* (202). — Contrat, conclusion, loi applicable, qualification, porte-fort, société, loi du siège social (226). — Convention de Genève du 28 juillet 1951 (V. Réfugiés). — Convention de La Haye du 17 juillet 1905 (V. Réfugiés). — Faillite, territorialité (232). — Filiation légitime, désaveu de paternité, recevabilité de l'action (212). — Filiation naturelle (V. Aliments). — Loi étrangère, connaissance et preuve (232). — Mariage, forme, étrangers en Suisse, non reconnaissance par l'Etat d'origine, ordre public suisse, mariage boiteux (206). — Obligations, subrogation légale, loi applicable (228). — Ordre public (V. Mariage). — Privilèges et immunités (V. Traités). — Réfugiés, statut, Convention de Genève du 28 juillet 1951, Convention de La Haye sur la procédure civile du 17 juillet 1905 (202). — Responsabilité civile, transporteur, loi du siège social (228). — Traité international, Arrangement provisoire sur les privilèges et immunités de l'O.N.U. du 19 avril 1946 (198).

Documents

PAIEMENTS INTERNATIONAUX :

Accord monétaire européen, signé à Paris le 5 août 1955 et Protocole additionnel n° 2, signé à Paris le 27 juin 1958 (D. n. 60-807, 28 juill. 1960 : J. O. 6 août 1960) 238

SOCIÉTÉS INTERNATIONALES :

Convention relative à la constitution de la Société européenne pour le traitement chimique des combustibles irradiés (Eurochemic), signée à Paris le 20 décembre 1957 (D. n. 60-702, 6 juill. 1960 : J. O. 31 juill. 1960) 250

APATRIDES :

Convention relative au statut des apatrides, ouverte à la signature à New York le 28 septembre 1954 (D. n. 60-1066, 4 oct. 1960 : J. O. 6 oct. 1960) 268

ÉTRANGERS (CONDITION DES). — ÉTABLISSEMENT :

Convention d'établissement entre la France et les États-Unis d'Amérique, signée à Paris le 25 novembre 1959 (D. n. 60-1330, 7 déc. 1960 : J. O. 15 déc. 1960) 282

Bibliographie et Revue des revues 298

Informations 342